

2026-009



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 15 janvier 2026 – Délibération n°009

**Convocation envoyée,  
affichée le : 09/01/2026**

**Objet : DONATION DE MONSIEUR CLAUDE  
ROBERT : RENOVATION DE LA MAISON DES  
CONSULS**

\*\*\*\*\*

**Nombre de membres :**

En exercice : 28

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents : 5

\*\*\*\*\*

**Résultats :**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six et le quinze janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune

**Président de séance :** Monsieur Edmond GROS

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marc SAHUQUET

**Présents :** ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse- CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle.

\*\*\*\*\*  
**Liste des délibérations  
affichée le : 16/01/2026**

**Absents :** BORIE Nina - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - MAJOREL Aimé (pouvoir à DUTRIEUX Patrick) - MULLER Geoffroy (pouvoir à BRUNET Mélanie) - MURET Yvain - RAGOT Annie.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire expose** qu'en date du 14 décembre 2025, Monsieur Claude ROBERT a exprimé son souhait d'effectuer un don de 200 000 euros à la commune de Sévérac d'Aveyron.

Monsieur ROBERT précise que ce montant est destiné à la rénovation de la Maison des consuls située 11bis Rue Amaury de Sévérac, 12150 Sévérac d'Aveyron. Monsieur Claude ROBERT demande que les justificatifs de dépense lui soient régulièrement communiqués.

14	JMS
----	-----

2026-009

Selon les termes de l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territorial, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur l'acceptation des dons et legs grevés de conditions. Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

**Après avoir entendu l'exposé,**

## **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2242-1 ;

## **DECIDENT**

**ARTICLE 1 : D'ACCEPTER** le don de Monsieur Claude ROBERT d'une valeur de 200 000 euros destiné à la rénovation de la maison des consuls ainsi que les conditions fixées par celui-ci à savoir la transmission régulière de justificatifs de dépense ;

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

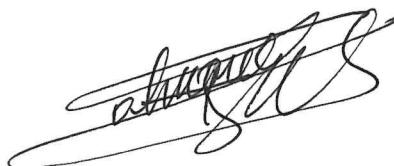
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,



Le secrétaire de séance  
Jean-Marc SAHUQUET



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture